



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit du mois de février à dix-huit heures et cinquante-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 02 février 2024 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Pinchard DEROS, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Evelyne CLOTILDE (Marcelin CHINGAN), Joseph HILL (Jean ANZALA), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Ingrid FOSTIN (Hermann SAINT-JULIEN).

Etait absente excusée : Mme Gina THOMAR.

Etaient absents : MM. Marie-Joël TAVARS, Seetha DOULAYRAM, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absente Excusée :	Absents :
35	24	7	01	03

Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, une (01) absente excusée et trois (3) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Michel SURET est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Acquisition de véhicules pour les services
de la Ville de Le Moule*

24/DCM2024/24

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,*

Considérant que pour répondre aux besoins de la ville en matière d'acquisition de véhicules, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 27 septembre 2023. Que la date limite de remise des offres était fixée au 30 octobre 2023 à 12h00.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240208-24DCM202424-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Notifiée et publiée le 22/02/2024

Considérant que la procédure retenue est l'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1 du Code de la commande publique.

Considérant que la forme retenue est un marché ordinaire de fourniture.

Considérant que l'avis de cette consultation a été publié au BOAMP et JOUE. Que ce dernier a également été publié sur le profil acheteur et le site internet de la ville de Le Moule.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises a été mis à disposition de manière électronique. Que la remise des plis par voie électronique était obligatoire.

Considérant que la consultation fait l'objet d'une dévolution par 4 lots séparés susceptibles d'être attribués séparément et de donner lieu à l'établissement de marché distinct.

Considérant que ces derniers sont les suivants :

Lot n°1 - Fourniture, livraison et entretien d'un camion benne de 3 places + grue avec extension de garantie de 4 ans ou 100 000 kms pour le service patrimoine bâti et reprise d'un véhicule
--

Lot n° 2 - Fourniture, livraison et entretien de 3 véhicules 3 portes type VAN ou similaire avec extension de garantie de 4 ans ou 100 000 kms pour le service technique et reprise de 3 véhicules

Lot n°3 - Fourniture, livraison et entretien d'un véhicule 5 places type Partner ou similaire avec extension de garantie de 4 ans ou 100 000 kms pour la régie des sports et reprise d'un véhicule

Lot n°4 - Fourniture, livraison et entretien d'un véhicule 5 places avec extension de garantie de 4 ans ou 100 000 kms pour la police municipale

Considérant que le 31/10/2023 le pouvoir adjudicateur a ouvert les plis puis les services ont procédé à l'analyse des offres.

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 8 février 2024 a décidé ce qui suit :

1/ d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 SODIMAT
- Lot 2 CAMA
- Lot 3 CAMA
- Lot 4 CAMA

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public*

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20240208-24DCM202424-DE Date de télétransmission : 22/02/2024 Date de réception préfecture : 22/02/2024
--

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer les marchés avec les soumissionnaires ci-dessous et à intervenir à cet effet :

- Lot 1 SODIMAT
- Lot 2 CAMA
- Lot 3 CAMA
- Lot 4 CAMA

Article 2 : Dit que les crédits relatifs à ces marchés sont imputés au chapitre 21, compte 21828 du Budget Primitif 2024.

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 08 Février 2024

Pour avis conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS - CARABIN

Le Secrétaire

Michel SURET

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240208-24DCM202424-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Notifiée et publiée le 22/02/2024